



REPUBLIKA SLOVENIJA  
MINISTRSTVO ZA OKOLJE IN PROSTOR



Morje potrebuje naš glas  
The sea deserves our voice

## **JOUR DE LA CÔTE MEDITERRANEEN 2010**

# **RAPPORT SUR LA CELEBRATION REGIONALE DU JOUR DE LA CÔTE 2010 (Portorož, 25 Septembre 2010)**

**JOUR DE LA CÔTE/2010/FR**

Centre d'Activités Régionales  
Programme d'Actions  
Prioritaires  
Split, Octobre 2010

## **RAPPORT SUR LA CELEBRATION REGIONALE DU JOUR DE LA CÔTE 2010 (Portoroz, 25 Septembre 2010)**

### **Introduction**

1. Les principaux atouts de la Méditerranée sont ses zones côtières. Malheureusement, ces zones sont exposées aux pressions continues du développement urbain, du tourisme, de la pêche, de la pollution tellurique et de l'aquaculture. La surface construite du littoral est actuellement de 40%. Les pays méditerranéens ont reconnu que l'implication de toutes les parties prenantes tirant des bénéfices et profitant des écosystèmes marins et côtiers est nécessaire pour garantir l'efficacité des stratégies d'atténuation de la vulnérabilité de la côte et pour promouvoir une gestion plus durable de la zone côtière.

Le Plan d'Action Méditerranéen (PAM) propose une série d'activités de sensibilisation du public sur le thème de la qualité de nos côtes à réaliser dans la semaine du 18 au 25 septembre et qui culmineront avec la célébration du Jour de la Côte le 25 septembre. Le Jour de la Côte est fêté chaque année à cette date en honneur de la Slovénie qui a été le premier pays à ratifier le Protocole de GIZC le 25 septembre 2009.

Les activités organisées en Slovénie pour la célébration régionale du Jour de la Côte 2010 portaient sur la question de la participation du public, et en particulier sur l'approche participative dans le cadre de la GIZC, et sur la coordination institutionnelle, en relation avec les deux articles majeurs du Protocole.

### **Objectifs de l'Atelier**

2. La célébration du Jour de la Côte 2010 avait pour thème central la question suivante : que pouvons-nous faire en tant que communauté grâce à la planification et à la coordination institutionnelle. Cette question recouvre les aspects de la prise de conscience de la responsabilité individuelle et du changement dans l'attitude et le comportement des citoyens ainsi que du rôle des autorités locales et des parties prenantes dans le processus de planification et de gestion responsable de la côte. Trois événements centraux ont été organisés en Slovénie pour travailler sur ces éléments : un débat politique à haut niveau, un atelier de « bonnes pratiques » et des activités de sensibilisation.

### **Participation**

3. Vingt-deux personnes en provenance d'Algérie, de Bosnie-Herzégovine, de Croatie, d'Espagne, de France, de Géorgie, d'Israël, d'Italie, du Monténégro, du Maroc, de Slovénie, de la Turquie et de l'UE ainsi que des représentants du CAR/PAP et du PNUE-PAM ont participé au débat politique. En outre, un certain nombre d'activités de sensibilisation auxquelles ont participé des centaines de visiteurs ont été organisées à Portoroz (Slovénie). Une liste complète des participants est attachée en Annexe II de ce rapport.

### **Premier Point de l'Ordre du Jour : Ouverture de l'Evènement (discours de bienvenue)**

4. M. Roko Žarnič, Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire de la République de Slovénie, a fait un discours d'ouverture qui a été suivi par les discours de M. Pavel Gantar, invité d'honneur et Président de l'Assemblée Nationale de la République de Slovénie; de M. Abdelaâli Benghoura, représentant du Ministère de l'Environnement Algérien ; de Mme Maria Luisa Silva Mejias, Coordinatrice adjointe et Administratrice chargée du PNUÉ/PAM; et de M. Marko Prem, Directeur Intérimaire du CAR/PAP.

### **Second Point de l'Ordre du Jour : Table Ronde**

5. La première intervention de la table ronde a été celle de M.Žarnič qui a présenté une feuille de route pour la mise en œuvre du Protocole. D'après M. Žarnič, la première étape du processus de mise en œuvre du Protocole est de définir la « vision », avec ses buts et ses objectifs. Les buts proposés pourraient être : l'amélioration de la coopération sous régionale à plusieurs niveaux pour une meilleure efficacité de la mise en œuvre régionale de la SMDD ; l'élaboration d'une Stratégie Méditerranéenne pour le développement sous-régional ; et la mise en œuvre de la Gestion Intégrée de la Zone Côtière. Dans la lignée des buts présentés ci-dessus, les objectifs proposés pourraient comprendre : l'adaptation aux risques qu'encourt la côte (plans de gestion des risques) ; une utilisation durable des ressources côtières (zones protégées) ; et une croissance économique durable.

6. M. Benghoura a présenté un aperçu du mécanisme de gestion de la côte mis en place en Algérie sur le modèle de l'expérience positive du Conservatoire du Littoral en France. Même si cette institution est encore jeune et qu'elle a besoin d'être développée en termes de capacités, on pourrait conclure qu'avec l'introduction d'instruments pour le contrôle et la surveillance des zones côtières comprenant un Conservatoire National du Littoral, les autorités algériennes ont aujourd'hui les moyens légaux et techniques de garantir l'équilibre du développement et de la protection de la côte.

7. Mme Mejias a présenté un aperçu de la situation politique, économique et technique en relation avec la gestion de la zone côtière en Méditerranée. Elle a insisté sur le rôle du PAM dans la mise en œuvre du Protocole en présentant les premières mesures que le MEDU et le CAR/PAP, en sa qualité de centre d'excellence régional en matière de GIZC, ont pris dans cette direction. Ces mesures comprennent : la mise à disposition d'un soutien technique pour les pays ayant entamé le processus de ratification du Protocole, y compris la réalisation d'analyses, d'études, de projets de démonstration, etc. ainsi que l'évaluation des impacts du Protocole sur le cadre législatif et institutionnel. Mme Mejias a déclaré qu'avec déjà cinq pays ayant ratifié le Protocole, le PAM s'attendait à ce que le Protocole entre en vigueur d'ici la fin de l'année ou au début de l'année prochaine. Dès son entrée en vigueur, a-t-elle ajouté, le CAR/PAP mettra à la disposition des Parties une assistance technique pour définir une Stratégie Méditerranéenne de GIZC qui sera un cadre commun pour assurer la gestion des zones côtières en Méditerranée. Enfin, Mme Mejias a conclu en disant que les Parties devront formuler leurs stratégies, plans et programmes nationaux dans la droite ligne de la stratégie régionale.

8. Mme Birgit Snoeren, Conseillère en Politique de l'UE – Responsable de la GIZC, a souligné l'importance du Protocole en tant que document légal majeur, mais également en tant que document apportant de nouveaux engagements et présentant la voie à suivre, particulièrement en termes de changement comportemental. Elle a dit qu'avec l'élaboration de la Stratégie de Lisbonne, de la Stratégie de Développement Durable, des recommandations de l'UE en matière de GIZC, de la Politique Maritime et le Protocole de GIZC nouvellement ratifié, le contexte politique de l'UE a beaucoup changé et offre aujourd'hui une bonne base et des opportunités pour atteindre les objectifs d'un développement durable de la côte. Mme Snoeren a conclu en affirmant qu'avoir un nouveau contexte politique pour la

GIZC était crucial car cela permettait d'avoir une « vision » commune pour la Méditerranée qu'il serait possible de prendre comme objectif commun dans les années à venir.

### **Troisième Point de l'Ordre du Jour: Table Ronde**

9. M. Mustafa Aydin, expert auprès du Ministère de l'Environnement et de la Sylviculture de Turquie, a posé trois questions : i) dans la première, qui était adressée au Ministre Slovène, M. Žarnič, M. Aydin demandait quels allaient être les effets de la mise en œuvre du Protocole en Slovénie ; ii) dans la seconde, qui était adressée à la représentante de l'UE, Mme Snoeren, il demandait s'il était prévu de mettre en place une nouvelle législation en matière de GIZC dans l'UE (comme des Directives) ; iii) dans la troisième, qui était adressée à la Coordinatrice adjointe et Administratrice chargée du PNUE/PAM, Mme Mejias, il demandait comment il serait possible d'augmenter le budget du PAP pour que celui-ci puisse apporter une assistance efficace aux PC lors de la mise en œuvre du Protocole. Il lui a en outre demandé pourquoi la planification spatiale marine (PSM) était toujours mise en avant alors qu'il lui semblait évident qu'il était possible de la considérer comme une partie de la GIZC.

10. Dans sa réponse à la question de M. Aydin, M. Žarnič a expliqué que la côte nord de l'adriatique était une zone marine/côtière partagée entre trois pays : la Croatie, l'Italie et la Slovénie. Il s'agit d'une mer peu profonde avec des intérêts conflictuels, différentes économies et de nombreuses zones protégées. C'est pourquoi il est important que ces pays partagent leurs connaissances et leurs expériences. Conformément aux exigences du Protocole, a-t-il conclu, une option pourrait être d'élaborer une stratégie sous régionale qui permettrait un développement durable de la côte de la région (nord-) adriatique.

11. Mme Snoeren a souligné l'importance des documents légaux existants en matière de GIZC dans l'UE, et expliqué que de nombreux efforts étaient faits pour assurer le suivi de ces documents, et particulièrement des Recommandations en matière de GIZC de l'UE. Il n'est pas besoin de rappeler, a-t-elle ajouté, que l'UE vient de ratifier le Protocole de GIZC qui va être un instrument légal important obligatoire pour les pays de l'UE une fois qu'il sera entré en vigueur. Mme Snoeren a conclu en disant que pour l'instant, aucune nouvelle législation pour l'UE n'était envisagée.

12. Comme l'avait exprimé M. Aydin, Mme Mejias a reconnu qu'assister les pays lors de la mise en œuvre du Protocole était une grande responsabilité pour le PAP et qu'il y avait un grand nombre de tâches prévues dans leur plan de travail. En conséquence, a-t-elle ajouté, il pourrait être raisonnable de demander une augmentation du budget du PAP. Toutefois, ce sont les PC qui devront formuler cette requête. Elle a également souligné que si le budget d'un centre augmentait cela pourrait signifier que celui d'autres centres allait décroître. A la demande de Mme Mejias, M. Prem a répondu à la question en relation avec la PSM en disant que la PSM devrait toujours être considérée comme un des outils de GIZC. Toutefois, il est évident au vue de la Directive Cadre Marine de l'UE et de la politique marine en général que l'accent est mis sur l'importance de la gestion de la partie marine et pas seulement de la partie terrestre. Pourtant, a-t-il conclu, la PSM devrait toujours être considérée comme faisant partie d'un cadre côtier plus large.

13. Mme Ana Correa Peña, Coordinatrice Générale du PAC Levante de Almeria, a déclaré, au vue de la situation dans le PAC Espagne, que les responsabilités étaient partagées entre décideurs au niveau national, sous régional et local. C'est pour cette raison qu'encourager une meilleure coordination et à un dialogue plus satisfaisant entre tous ces niveaux administratifs est un impératif pour la bonne application du Protocole de GIZC.

#### **Quatrième point de l'ordre du jour: Présentation des projets de sensibilisation du public en Slovénie**

14. Mme Polona Kotnjek, représentante de la Société pour la Recherche et la Protection des Mammifères Marins "Morigenos", a présenté un aperçu des activités de la Société et notamment de leurs projets dans le domaine de la recherche scientifique, de l'éducation, de la sensibilisation du public et de la conservation. Sa présentation portait principalement sur un projet comprenant l'étude et la protection des grands dauphins (*Tursiops truncatus*) dans les eaux slovènes et adjacentes de la mer adriatique nord. "Morigenos" étudie et suit ces dauphins depuis 2002 et a été la première organisation à collecter des données sur une population locale de grands dauphins. Mme Kotnjek a conclu en disant qu'avant ces études, il n'y avait presque aucune information sur les dauphins de Slovénie.

15. Mme Gordana Beltram, Présidente de l'Agence du Parc Régional des Grottes de Škocjan (Škocjanske jame), a présenté brièvement le parc. Elle a expliqué que les Grottes de Škocjan étaient l'un des sites de l'UNESCO et qu'elles étaient sur les listes des sites du patrimoine de l'humanité depuis 1986. Les Grottes de Škocjan ont été inscrites sur la liste des zones humides d'importance mondiale de la Convention de Ramsar en 1999. Avec le cours d'eau souterrain de la Reka, elles forment une des zones humides souterraines les plus longues en Europe. Enfin, le 29 octobre 2004, le Parc des Grottes de Škocjan a été inscrit au réseau mondial de réserves de biosphère MAB de l'UNESCO sous le nom de Réserve de Biosphère Karst. Ces grottes mettent en évidence l'interdépendance de l'homme et de la nature et l'importance de l'éducation pour la préservation de la qualité de vie. Plus que tout, les Grottes de Škocjan sont les plus grandes gorges souterraines connues au monde, un phénomène naturel d'importance internationale.

#### **Cinquième point de l'ordre du jour : Aperçu des bonnes pratiques dans les programmes de GIZC. Partage d'expériences.**

16. M. Fabrice Bernard, membre du *Conservatoire du littoral* (France), a présenté les expériences du *Conservatoire du littoral* en matière de participation du public. Durant ces 35 années, a-t-il dit, le crédo de l'Agence était « pour le public...avec le public ». Leurs procédures de planification sont organisées autour de comités nationaux et locaux comprenant des conseils de la côte et des conseils d'administration nationaux ainsi que des comités de gestion comprenant des forums de consultation locaux et un comité pour la transparence financière. La stratégie de communication nationale de l'Agence inclue : un dialogue avec cinq principaux groupes de parties prenantes (l'état, les ONG, les groupes locaux, les syndicats et les entreprises) ; 600 propositions et 138 engagements, le développement d'une composante marine dans les documents de planification régionaux ; l'échange de bonnes pratiques internationales ; et bien d'autres choses encore.

17. Mme Nataša Kačić Bartulović, Chef du Département pour les Affaires Légales Internationales (Ministère de la Protection de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire et de la Construction, Croatie), a présenté un aperçu détaillé de la coordination institutionnelle et de la participation du public dans la procédure d'adoption des plans physiques dans la République de Croatie. Elle a également présenté un aperçu historique des documents légaux d'aménagement du territoire. Elle a insisté sur le fait que la politique d'aménagement du territoire avait été mise en œuvre d'une manière intégrée, en se basant sur les principes de l'intégration horizontale et verticale ainsi que sur le principe de la participation du public et de l'accès à l'information. En outre, le cadre légal pour les procédures d'auditions publiques dans le cadre de l'aménagement de l'espace a été présenté.

18. Suite à la présentation de Mme Kačić Bartulović, Mme Snoeren a mentionné quelques exemples de bonnes pratiques en matière de GIZC de l'UE. Elle a présenté le projet OURCOAST qui est consacré à fournir de l'aide dans le domaine de la GIZC. Les thèmes clés du projet sont : adaptation aux risques qu'encourt la côte et au changement climatique ; instruments de planification et de gestion du sol ; et information et communication. Entre autres exemples on citera le Forum Dorset Coast consacré à la stratégie intégrée de gestion pour une côte ouverte et mis en place dans le cadre du Programme de Démonstration de la GIZC de l'UE et le Centre Côtier de Belgique.

19. M. Mohamed Farouk, Directeur de l'Unité de Gestion de la Zone Côtière (Agence Egyptienne des Affaires Environnementales) a présenté le processus d'élaboration de la Stratégie de GIZC en Egypte. M. Farouk a déclaré que les étapes principales pour l'élaboration de la Stratégie incluaient l'analyse de la situation actuelle, l'organisation d'une série d'ateliers, l'obtention d'autorisations et l'adoption finale de la Stratégie. Un point important qu'il s'agit de souligner pour la Stratégie de GIZC est qu'elle n'est pas une stratégie de développement de la côte, mais un outil pour améliorer la coordination et la planification stratégique interinstitutionnelle.

20. M. Gideon Bresler, planificateur dans le domaine de l'environnement au Ministère de la Protection de l'Environnement (Israël), a présenté l'exemple de la Plage de Palmachim en Israël, une histoire passionnante qui prouve que la voix du public peut faire changer les choses. La plage de Palmachim est l'un des rares espaces ouverts restant dans le centre d'Israël qui comprend à la fois nature, paysages et patrimoine de valeur le long de la côte. En 2000, un plan pour la construction d'une station balnéaire de 350 chambres sur la plage de Palmachim a été approuvé. Cette station devait couvrir une zone de 7 hectares à seulement 100m de la côte. En 2004, la parcelle a été vendue à des promoteurs qui ont commencé le projet. Mais grâce aux efforts extraordinaires d'une jeune femme, Adi, qui a mobilisé le public et l'a sensibilisé à l'importance de ce site, le projet a finalement été annulé.

21. Mme Aleksandra Ivanović, Directrice du Département du Développement Durable de l'Entreprise Publique pour la Gestion de la Zone Côtière du Monténégro, a présenté les pratiques en matière de gestion de la côte au Monténégro, y compris la juridiction dans la zone côtière, le rôle de l'entreprise publique pour la gestion de la zone côtière et ses activités principales. L'entreprise publique a été créée en 1992 et ses principales activités sont entre autres : la gestion de la zone côtière et la construction de l'infrastructure côtière pour l'utilisation publique ; la location de parties de la zone côtière pour des usages commerciaux ; et la surveillance de la réalisation des contrats.

22. M. Mohammed Chaoui, Chef du Service de l'Eau (Secrétariat d'Etat chargé de l'Eau et de l'Environnement, Maroc), a présenté l'action pilote mise en œuvre dans le cadre du PAC Maroc à Souani dans la province d'Al Hoceïma. M. Chaoui a fait brièvement parlé du projet PAC et notamment de la zone du PAC, des objectifs, du processus, etc. Dans le cas de Souani, a-t-il conclu, l'accent avait été mis sur l'approche participative afin de faciliter le processus de planification pour une meilleure implication des parties prenantes afin que le processus soit à la fois intégré et durable.

23. Mme Correa a présenté le PAC Espagne et notamment la zone du PAC, le processus, les principaux buts, les objectifs et les activités. Elle a insisté sur le fait que l'un des principaux objectifs de ce PAC était l'amélioration de la coordination institutionnelle et des mécanismes de stimulation pour la participation sociale dans le processus de prise de décision. Pour atteindre ces buts, trois principaux mécanismes institutionnels ont été mis en place : un conseil côtier, une commission côtière et un forum côtier. Le but de ces organes est de contribuer à l'amélioration de la coordination interinstitutionnelle, de stimuler les parties prenantes, de mettre en place les instruments de participation interactifs ainsi que de promouvoir la participation sociale grâce à la création d'une vision intégrée de la région.

24. M. Aydin a présenté un des nouveaux projets du Ministère des Travaux Publics et de l'Habitat et du Ministère de l'Environnement et des Forêts qui a pour but la préparation d'une stratégie nationale de GIZC et d'un plan d'action national comprenant la structure légale, institutionnelle et administrative, les priorités à court, moyen et long terme, les cibles et le programme de mise en oeuvre. Après cette présentation, M. Aydin a évoqué la célébration du Jour de la Côte 2009 qui avait eu lieu à Datca, Turquie. Une des principales réussites dans le contexte de cet événement avait été l'implication des municipalités locales dans la célébration. Ceci peut être considéré comme révélateur de l'importance que portent les municipalités à la gestion des zones côtières et marines. En outre, il a mentionné une proposition de faire du Jour de la Côte une journée officielle de célébration en Turquie.

25. M. Mitja Bricelj, secrétaire d'État au ministère de l'environnement et de l'aménagement du territoire de la République de Slovénie, a conclu avec une présentation sur la mise en oeuvre des principes de GIZC en Slovénie comprenant un aperçu de quelques activités clés en matière de GIZC telles que le PAC Slovénie. Il a également indiqué quelles étaient les prochaines étapes dans ce processus. Une de ces étapes consistera à définir les zones et les projets prioritaires au niveau transfrontalier pour la sous région adriatique et une autre à créer des synergies avec la SMDD, en particulier dans l'optique d'accroître la prospérité afin de rendre l'Adriatique accessible et attractive et d'y améliorer la sécurité. Enfin, M. Bricelj a rappelé aux participants la feuille de route pour la mise en oeuvre du Protocole de GIZC présenté par M. Žarnič.

26. Mr Prem a remercié tous les participants pour leur contribution à la réussite de la réunion. Il a déclaré la réunion close à 17:15.

**ANNEX I**  
**ANNEXE I**  
**List of Participants**  
**Liste des participants**

**ALGERIA**  
**ALGERIE**

**M. Abdelaâli BENGHOURA**  
Directeur Général  
Commissariat National au Littoral  
Alger

**BOSNIA AND HERZEGOVINA**  
**BOSNIE-HERZEGOVINE**

**Ms Aleksandra HASEČIĆ**  
Hydro-Engineering Institute  
Stjepana Tomića 1  
71 000 Sarajevo  
Tel/fax: +387 33/212 466/7  
Mobile: +387 61 233 933  
E-mail: [aleksandra.hasecic@heis.com.ba](mailto:aleksandra.hasecic@heis.com.ba)

**CROATIA**  
**CROATIE**

**Ms Nataša KAČIĆ BARTULOVIĆ**  
Ministry of Environmental Protection, Physical Planning and  
Construction  
Independent Legislation Service  
Head of Department for International Legal Affairs  
Republike Austrije 14  
10 000 Zagreb  
Tel: + 385 1 3717 121  
Fax: + 385 1 3717 149  
Mobile: + 385 91 6106763  
E-mail: [natasa.kacic-bartulovic@mzopu.hr](mailto:natasa.kacic-bartulovic@mzopu.hr)

**Ms Marijana A. MANCE KOWALSKY**  
Head of International Relations Directorate  
Division for Strategic and Integration Processes in Environmental  
Protection  
Ministry for Environmental Protection, Physical Planning and  
Construction  
Ulica Republike Austrije 14  
10000 Zagreb  
Tel: + 385 1 3782452  
Fax: + 385 1 3717149  
Mobile: + 385 91 3717101  
E-mail: [marijana.mance@mzopu.hr](mailto:marijana.mance@mzopu.hr)

**EGYPT**

**Mr Mohamed FAROUK**



**EGYPTE**

Director  
Coastal Zone Management  
Egyptian Environmental Affairs Agency (EEAA)  
Cabinet of Ministers  
30 Misr-Helwan El-Zyrae Road  
P.O. Box 11728  
Maadi - Cairo  
Tel: + 202 2 5256452  
Fax: + 202 2 5256475 / 83  
E-mail: [m\\_f\\_osman@hotmail.com](mailto:m_f_osman@hotmail.com)

**FRANCE  
FRANCE**

**M. Fabrice BERNARD**  
Délégué  
Délégation Europe et International  
Conservatoire du littoral  
Bastide Beaumanoir  
3, rue Marcel Arnaud  
13100 Aix en Provence  
Tel : +33 (0)4 42 91 28 35  
Fax : +33 (0)4 42 91 64 11  
E-mail: [F.Bernard@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:F.Bernard@conservatoire-du-littoral.fr)

**ISRAEL  
ISRAEL**

**Mr Gideon BRESLER**  
Environmental Planner  
Marine and Coastal Environment Division  
Ministry of Environmental Protection  
P.O.B 811  
Haifa 31007  
Tel: +972-4-6020555  
E-mail: [gidi@sviva.gov.il](mailto:gidi@sviva.gov.il)

**MONTENEGRO  
MONTENEGRO**

**Ms Aleksandra IVANOVIĆ**  
Directrice du Département du Développement Durable  
Public Enterprise for Coastal Zone Management of Montenegro  
Ul. Popa Jola Zeca bb  
85310 Budva  
Tel: + 382 33 452709  
Fax: + 382 33 452685  
E-mail: [aleksandra.ivanovic@morskodobro.com](mailto:aleksandra.ivanovic@morskodobro.com)

**MOROCCO  
MAROC**

**M. Mohammed CHAOUI**  
Chef du Service Eau

Division de la Gestion Environnementale du Milieu Naturel  
Direction de la Surveillance et de la Prévention des Risques  
Secrétariat d'Etat chargée de l'Eau et de l'Environnement /  
Département de l'Environnement  
9, Avenue Al Araar, Secteur 16, Hay Ryad  
Rabat  
Tel: +212 (0)5 37570656 / (0)6 70469733 / (0)6 73082238  
Fax: +212 (0) 5 37 57 66 45  
E-mail: [mohamedchaoui2@yahoo.fr](mailto:mohamedchaoui2@yahoo.fr)

**SLOVENIA**  
**SLOVENIE**

**Mr Mitja BRICELJ**  
Secretary  
Ministry of the Environment and Spatial Planning  
Dunajska cesta 48  
1000 Ljubljana  
Tel: +386 1 4787464  
Fax: +386 1 4787425  
E-mail: [mitja.bricelj@gov.si](mailto:mitja.bricelj@gov.si)

**Mr Pavel GANTAR**  
President of the National Assembly of the Republic of Slovenia

**Mr Robert KOJC**  
Undersecretary  
Ministry of the Environment and Spatial Planning  
Dunajska cesta 48  
1000 Ljubljana  
Tel: +386 1 4787337  
Fax: +386 1 4787425  
E-mail: [robert.kojc@gov.si](mailto:robert.kojc@gov.si)

**Mr Roko ŽARNIČ**  
Minister of the Environment and Spatial Planning  
Dunajska cesta 48  
1000 Ljubljana  
Tel: +386 1 4787464  
Fax: +386 1 4787425  
E-mail: [roko.zarnic@gov.si](mailto:roko.zarnic@gov.si)

**SPAIN**  
**ESPAGNE**

**Ms Ana CORREA PEÑA**  
General Co-ordinator  
CAMP Levante de Almeria  
Oficina Administrativa  
P.N. Cabo de Gata-Nijar  
Fundación s/n  
04115. Rodalquilar, Nijar, Almeria

Tel: + 34 657 647577  
Mobile: + 34 671 594361  
E-mail: [anaml.correa@gmail.com](mailto:anaml.correa@gmail.com)

**TURKEY  
TURQUIE**

**Mr Mustafa AYDIN**  
Expert  
Ministry of Environment and Forestry  
General Directorate of Environmental Impact Assessment and  
Planning  
Sogutozu  
06560 Ankara  
Tel: + 90 312 2076182  
Fax: + 90 312 2076151  
E-mail: [mustafaaydin76@yahoo.com](mailto:mustafaaydin76@yahoo.com)

**Mr Fevzi ISBILIR**  
General Director  
Ministry of Environment and Forestry  
General Directorate of Environmental Impact Assessment and  
Planning  
Sogutozu  
06560 Ankara  
Tel: + 90 312 2076348  
Fax: + 90 312 2076151  
E-mail: [fevisibilir@yahoo.com](mailto:fevisibilir@yahoo.com)

**CEC  
CCE**

**Ms Birgit SNOEREN**  
Policy Officer – ICZM Officer  
DG Environment - Unit D2 Marine  
Office: BU9 3/128  
B-1049 Bruxelles  
BELGIUM  
Tel: + 32 2 2994053  
Fax: + 32 2 2969561  
E-mail: [birgit.snoeren@ec.europa.eu](mailto:birgit.snoeren@ec.europa.eu)

**BLACK SEA COMMISSION  
PERMANENT SECRETARIAT  
COMMISSION DE LA MER  
NOIRE  
SECRETARIAT PERMANENT**

**Mr Mamuka GVILAVA**  
PEGASO Project Task Manager for BSC PS  
ICZM Focal Point for Georgia  
10, Bulachauri Street  
Tbilisi, 0160  
GEORGIA  
Tel: +995 99 54 66 16  
E-mail: [MGvilava@ICZM.ge](mailto:MGvilava@ICZM.ge)

**PAP/RAC  
CAR/PAP**

**Ms Marina MARKOVIĆ**

Programme Officer  
Tel: +385 21 340474  
Fax: +385 21 340490  
E-mail: [marina.markovic@ppa.t-com.hr](mailto:marina.markovic@ppa.t-com.hr)

**Mr Marko PREM**

Director a.i.  
Tel: +385 21 340471  
Fax: +385 21 340490  
E-mail: [marko.prem@ppa.t-com.hr](mailto:marko.prem@ppa.t-com.hr)

**Ms Željka ŠKARIČIĆ**

Senior Programme Officer  
Tel: +385 21 340476  
Fax: +385 21 340490  
E-mail: [zeljka.skaricic@ppa.t-com.hr](mailto:zeljka.skaricic@ppa.t-com.hr)

Priority Actions Programme Regional Activity Centre (PAP/RAC)  
Kraj sv. Ivana 11  
21000 Split  
Croatia

**CO-ORDINATING UNIT FOR MAP  
UNITE DE COORDINATION DU  
PAM**

**Ms Maria Luisa Silva MEJIAS**

MAP Deputy Co-ordinator and Officer-in-Charge  
48, Vassileos Konstantinou Ave.  
11635 Athens  
Greece  
Tel: +30 210 7273126  
Fax: +30 210 7253196-7  
E-mail: [maria.luisa.silva@unepmap.gr](mailto:maria.luisa.silva@unepmap.gr)

**NGOs**

**Ms Gordana BELTRAM**

Director  
Škocjan caves (Škocjanske jame) Regional Park Agency  
Tel: +386 5 7082100  
Fax: +386 5 7082105  
E-mail: [psj.info@psj.gov.si](mailto:psj.info@psj.gov.si)

**Ms Polona KOTNJEK**

Programme Co-ordinator  
Morigenos

Tel: +386 5 993 10 30

E-mail: [morigenos@morigenos.org](mailto:morigenos@morigenos.org)

**OBSERVERS**

**Ms Francesca SANTORO**

Università Ca' Foscari Venezia

Dorsoduro 2137

30133 Venice

Italy

Tel: + 39 041 2348671

E-mail: [fsantoro@unive.it](mailto:fsantoro@unive.it)

**Mr Marco TONINO**

Università Ca' Foscari Venezia

Dorsoduro 2137

30133 Venice

Italy

E-mail: [marco.tonino@unive.it](mailto:marco.tonino@unive.it)

**Annexe II**  
**Ordre du Jour**

9:00 – 9:30	Inscription des participants
9:30 – 10:30	<p>Discours de bienvenue et ouverture</p> <p>Discours lors de la table ronde:</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Pavel GANTAR - Président de l'Assemblée Nationale, Slovénie</li><li>– Roko ŽARNIČ – Ministre de l'Environnement et de l'Aménagement de l'Espace, Slovénie</li><li>– Maria Luisa Silva MEJIAS, Coordonnatrice adjointe et Administratrice chargée du PNUE/PAM</li><li>– Abdelaâli BENGHOURA – Directeur Général du Commissariat National au Littoral (Algérie)</li><li>– Birgit SNOEREN, Conseillère en Politique de l'UE, DG Environnement – Responsable de la GIZC.</li></ul>
11:00 – 12:00	Table ronde et session de Q&R sur le thème de l'échange de savoir-faire, présentation des expériences et des pratiques nationales.
12:00 – 13:00	Evènement de sensibilisation organisé par une ONG locale en présence des participants à la réunion.
15:00 – 17:15	<p>Atelier de « bonnes pratiques » avec la participation des acteurs locaux pour échanger des idées sur les bonnes pratiques pour la planification participative et la coordination institutionnelle - notamment les dernières réalisations et les futures activités en relation avec le Protocole.</p> <p>Présentations d'exemples dans les pays méditerranéens.</p>
17:15	Clôture de la réunion.